

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le huit Septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le quatorze août deux mil vingt.

Étaient présents : M. COTIER Stéphane, M. EPAUD Arcadius, Mme GUILLET Stéphanie, Mme VIGIER Adeline, M. MARX Ludwig, M. LE GOFF Alain, M. BELIN David, M. QUEQUET Dominique, Mme ILLIGOT Chantal, M. PRINS Christoffel, M. SMOOS Georges, Mme TIJOUX Anita, Mme MONTAUBIN Nathalie, Mme MARTINET Elisabeth

Pouvoir : M. VOLOSCAK Anthony a donné pouvoir à M. Stéphane COTIER

Mme VIGIER Adeline est nommée secrétaire de séance.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

2020SEPT01

Le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Dans les communes de 2000 habitants et moins, la commission est composée de 24 membres

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles d'impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal décide de proposer les noms de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1- COTIER Stéphane 24 Quai de l'Estuaire Mortagne	1- VIGIER Adeline 31 Rue de l'Eglise Mortagne
2- LE GOFF Alain 26 Rue de la Sauvagette Mortagne	2- MARTIN Jean-Marie 18 Cours Bellevue Mortagne
3- GUILLET Stéphanie 15 bis Route de l'Estuaire Mortagne s/Gde	3- TERROCHAIRE Francis 1 Route de Fontpâques Mortagne
4- QUEQUET Dominique 36 Grande Rue Mortagne S/Gde	4- BOISSELEAU Fabrice 4 Route de la Sauzaie Mortagne
5- TIJOUX Anita	5- BERNARD Lilian

3 Rue des Pallissières Mortagne S/Gde	2 Le Rigalleau Mortagne
6- TIRBOIS Danièle 7 Rue des Bégonias Mortagne	6- ILLIGOT Chantal 38 Rue du Port Mortagne
7- MICHENAUD Jacqueline 3 Rte Fontpaques Mortagne	7- BEAU Eric 30 Cours Bellevue Mortagne
8- DUMAS Samuel 8 Route de la salle Mortagne	8- COTTET Jean-Pierre 3 Chemin des Roses Trémières Mortagne
9- MARTINET Corinne Route de Saintes Mortagne	9- MONTAUBIN Nathalie 12 Rue du Panorama St Fort Sur Gironde
10- GRUGET Julien Route de la Salle Mortagne	10- GRUGET Gérard 6 Route de la salle Mortagne
11 – NAUD Michèle 24 Rue des Lilas Mortagne	11 – BERNARD Françoise 12 Quai de l'Estuaire Mortagne
12 – GELOT Denis Domaine Imbert Mortagne	12 – MARION Dominique Domaine de la Gravelle Mortagne

DESIGNATION DES MEMBRES CONSTITUANT LES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET DE REFLEXION A LA CARA 2020SEPT19

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Vu la délibération n°CC-200731-A5 du 31 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a décidé de créer 13 commissions de travail et de réflexion, qui sont les suivantes :

- 1- « Finances »
- 2- « Développement économique »
- 3- « Schéma de Cohérence Territoriale »
- 4- « Activités de pleine nature »
- 5- « Transports et mobilité »
- 6- « Urbanisme et habitat »
- 7- « Cycle de l'eau »
- 8- « Politique de la ville »
- 9- « Collecte et prévention des déchets »
- 10- « Développement durable - Énergies »
- 11- « Culture et patrimoine »
- 12- « Systèmes d'information et aménagement numérique »
- 13- « Grands projets et bâtiments communautaires »

Vu la délibération n°CC-200731-A6 du 31 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a décidé d'autoriser :

- 1°) la participation des Conseillers municipaux des communes membres aux commissions de travail et de réflexion de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, afin que chaque commune du territoire de la CARA soit représentée dans ces commissions, *soit par un Conseiller communautaire titulaire ou suppléant, soit par un Conseiller municipal*, dans chacune des 13 commissions, (**hormis celle de la commission "Finances"**),
- 2°) chaque Conseil municipal des communes membres de la CARA à proposer au Conseil communautaire la liste de ses représentants (**un titulaire et un suppléant**), dans le respect du principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus,

- 3°) le dépôt des listes comportant le nom de chaque représentant (**1 titulaire, 1 suppléant**) des 33 communes de la CARA, au sein des 12 commissions de travail et de réflexion (hormis la commission "Finances") et leur transmission **au plus tard le 15 septembre à 12 h** à l'adresse électronique suivante p.pages@agglo-royan.fr ou auprès du service des Affaires générales de la CARA, afin qu'elles soient validées lors du Conseil communautaire du 25 septembre 2020,

Il est rappelé que :

La composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Ces commissions n'ont pas de pouvoir de décision. Elles émettent un avis sur les dossiers qu'elles instruisent, à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum de présence soit exigé. Les séances des commissions ne sont pas publiques.

Le Président de la CARA est membre de droit de chaque commission.

Le Président de la commission concernée sera le rapporteur chargé de présenter le dossier et de transmettre l'avis de la Commission.

PROPOSITION

LE CONSEIL MUNICIPAL

- après en avoir délibéré,

D É C I D E :

- de désigner au sein de chacune des 12 commissions de travail et de réflexion (hormis celle des Finances) de la CARA, le représentant titulaire ou suppléant suivant :

COMMISSIONS	Représentant titulaire	Représentant suppléant
1 - Finances	Stéphane COTIER	
2- « Développement économique »	David BELIN	Alain LE GOFF
3- « Schéma de Cohérence Territoriale »	Georges SMOOS	Ludwig MARX
4- « Activités de pleine nature »	Adeline VIGIER	Stéphanie GUILLET
5- « Transports et mobilité »	Dominique QUEQUET	Stéphanie GUILLET
6- « Urbanisme et habitat »	Georges SMOOS	Adeline VIGIER
7- « Cycle de l'eau »	Arcadius EPAUD	Dominique QUEQUET
8- « Politique de la ville »	Chantal ILLIGOT	Anita TIJOUX
9- « Collecte et prévention des déchets »	Arcadius EPAUD	David BELIN
10- « Développement durable - Énergies »	Elisabeth MARTINET	Ludwig MARX
11- « Culture et patrimoine »	Ludwig MARX	Adeline VIGIER
12- « Systèmes d'information et aménagement numérique »	Christoffel PRINS	Stéphane COTIER
13- « Grands projets et bâtiments communautaires »	David BELIN	Arcadius EPAUD

- d'autoriser le Maire à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

2020SEPT03

Ont été désignés :

- délégué titulaire : Stéphane COTIER
- délégué suppléant : Arcadius EPAUD

OPERATION REFERENT TEMPETE

2020SEPT04

Ont été désignés à l'unanimité :

Référent TEMPETE n° 1 : Arcadius EPAUD

Référent TEMPETE n° 2 : Nathalie MONTAUBIN

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) 2020SEPT05

La CARA a créé une nouvelle commission. Il faut nommer un commissaire titulaire et un suppléant.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents et représentés, ont été nommé :

- Commissaire titulaire : Alain LE GOFF
- Commissaire suppléant : Anita TIJOUX

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES (CLETC)

2020SEPT06

Après discussion et à l'unanimité des membres présents et représentés, ont été nommé :

- Délégué titulaire : David BELIN
- Délégué suppléant : Alain LE GOFF

DECISION MODIFICATIVE

* Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal vote la décision modificative n° 1 (budget Commune) ci-après : 2020SEPT21

Remboursement Caution	Montant
Article 023 – Virement à la section d'investissement	1 300.00
Article 232 – Fêtes et cérémonies	1 300.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00
Article 165 – Dépôts et cautionnement reçus	1 300.00
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	1 300.00
Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	1 300.00
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	1 300.00

* Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal vote la décision modificative n° 2 (budget Commune) ci-après : [2020SEPT08](#)

MONTANT DES ANNUITES	Montant
Article 023 – Virement à la section d'investissement	129.71
Article 6067 – Fournitures scolaires	- 129.71
TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00
Article 1641 – Emprunt en Euros	129.71
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	129.71
Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	129.71
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	129.71

[AMORTISSEMENT DE BIENS](#)

[2020SEPT09](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'amortir les biens suivants (budget port)

Passerelle Ponton Pêcheurs Quai des pêcheurs 2019

A amortir au 2153 – opération 110 pour 17 995.00 € Durée : 15 ans soit 1 199.67 €

Remplacement candélabre 2019

A amortir au 2153 –pour 1 169.94 € Durée : 15 ans soit 78.00 €

SDEER Eclairage Public (Port – 8 lampadaires) 2020

A amortir au 2153 Opération 01 pour 3 428.88 € Durée : 15 ans soit 228.59 € et la dernière annuité 228.62 €

[AMORTISSEMENT DE SUBVENTIONS](#)

[2020SEPT10](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'amortir l'amortissement suivant (budget port)

SDEER Eclairage Public (Port – 8 lampadaires) 2020

A amortir au 1318 pour 1 714.44 € Durée : 15 ans soit 114.29 €

[ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET COMMUNE](#)

[2020SEPT11](#)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu du comptable public un état des montants restant à recouvrer de 48.63 € :

- DE ASSUNCAO Christina : camping municipal 2018 pour 30.38 €
- CANALES Eloise : cantine municipales 2018 pour 13.15 €
- FAYE Monique : cantine municipale 2018 pour 5.10 €

dont il ne peut obtenir le paiement.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur de 48.63 €. Un mandat de 48.63 € sera fait au 6541.

ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET PORT

2020SEPT12

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu du comptable public un état des montants restant à recouvrer de 6 950.74 € :

- MEHDDEB Bruno : Bateau Galoa (2019) pour un montant de 2 017.60 €
- Restaurant Les Corsaires BONDON (2017-2018) pour un montant de 3 120.34 €
- NIQUE Pascal : Bateau KORRIGAN (2018-2019) pour un montant de 1 812.80 €

dont il ne peut obtenir le paiement.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur de 6 950.74 €. Un mandat de 6 950.74 € sera fait au 6541.

SEMIS

2020SEPT13

Convention de rénovation du 20 juillet 1988 – programme 059 – 3 logements locatifs sociaux.

Sur la base des comptes de l'opération arrêtée au 31/12/2019 qui nous ont été soumis, le déficit cumulé comptabilisé par la SEMIS au 31/12/2019 s'élève à – 40 266.39 €. Cette opération est conduite aux risques financiers de la commune.

Solde débiteur de l'engagement conventionnel 31/12/2018	Déficit 2019	Solde débiteur de l'engagement conventionnel 31/12/2019
-36 414.21 €	-3 852.18 €	-40 266.39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les comptes de l'opération arrêtée au 31/12/2019 laissant apparaître un déficit cumulé pour la commune de – 40 266.39 €.

**RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE - ANNEE 2019**

2020SEPT14

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur la qualité et le prix de EAU 17 de SAINTES.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ce rapport.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

2020SEPT17

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote les subventions suivantes pour l'année 2020.

ASSOCIATIONS	Subvention allouée
ONE MORTAGNE	1 000
AUPMG	500

TERRAIN CHEMIN DES JULIAS

2020SEPT16

Le Maire informe le conseil que lors d'une réunion en date du 4 février 2019, que M. CASSOULET a fait don d'une parcelle cadastrée AB 864 d'une contenance de 395 m² afin de créer des accès à sa propriété.

Or la parcelle AB 863 (115 m²) a été omise.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte pour l'Euro symbolique la parcelle AB 863 et mandate le Maire pour signer tous documents nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

TERRAIN DE Mmes BETOU ROUTE DE SAINTES

2020SEPT18

Le Maire expose au Conseil qu'il a reçu Mmes BETOU propriétaires de la parcelle D 350 d'une superficie de 1335 m² qui longe la route de Saintes et que la commune entretient.

Le Maire leur a proposé d'acquérir cette parcelle au prix de la terre agricole. Elles sollicitent une servitude de passage et réseaux pour accéder à la parcelle D 302.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte l'achat de la parcelle D 350 avec servitude de passage pour un prix de 667.50 € + frais de notaire et habilite le Maire à signer tous documents pour la bonne exécution de cette décision.

CONTRAT DE DEPOT VENTE avec l'Office de Tourisme Communautaire. 2020SEPT20

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'un devis de réédition des ouvrages de M. GENDRON (Comment Papy contait Mortagne et Mortagne, une principauté effacée de l'histoire) a été demandé à l'imprimerie GATIGNOL pour un montant de 1 707.60 € TTC.

Ces livres seront en dépôt vente à l'Office de Tourisme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal habilite le Maire à signer le contrat de dépôt vente.

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIRS

Mme GUILLET Stéphanie (2^{ème} adjointe) présente le projet d'aménagement d'une aire de jeux sur la commune.

Ce projet consiste en la pose de deux jeux nature en bois en forme d'un navire et d'une cabane sur pilotis pour offrir aux enfants des équipements amusants, récréatifs et divertissants ainsi qu'un équipement en bancs et corbeilles.

Le montant de cet aménagement s'élève à 70 000.00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la création d'une aire de jeux et sollicite des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Département (fonds d'équipement touristique) et souhaite l'attribution du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Le Conseil Municipal habilite le Maire à signer tous documents pour la bonne exécution de cette décision.

CREATION D'UNE SALLE ASSOCIATIVE

2020SEPT24

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménager un local pour une association communale Rue de l'Europe.

Le devis des travaux s'élève à 21 304.57 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte ces travaux et sollicite une subvention auprès du Département et habilite le Maire à signer tous documents pour la bonne exécution de cette décision.

Le Conseil Municipal sollicite un commencement des travaux avant notification des subventions.

TRAVAUX ATELIERS MUNICIPAUX

2020SEPT23

Des aménagements sont nécessaires aux ateliers municipaux :

- création d'un local phyto
- sécurisation des ouvertures des hangars suite aux nombreux vols (portes sectionnelles)
- Raccordement aux réseaux EU/EV

Le montant des travaux s'élève 23 353.91 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'aménagement des ateliers municipaux et sollicite une subvention auprès du Département.

Le Conseil Municipal sollicite un commencement des travaux avant notification des subventions.

PHOTOCOPIEUR AUX ECOLES

2020SEPT22

Après discussion, le Conseil Municipal décide de remplacer le photocopieur des écoles par un copieur numérique couleur (IMC2000A).

Actuellement le loyer est de 538 € HT et passera à 811 € HT par trimestre pour une durée de 21 trimestres.

LOGICIEL DE GESTION – RESERVATION CAMPING

2020SEPT25

Le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité d'informatiser la gestion des réservations du camping municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte de souscrire un abonnement mensuel auprès de la société Camping.care pour la mise en gestion de ce logiciel.

Le montant de l'abonnement sera de 25 € par mois + frais de mise en route.

Le Maire précise que le siège social de cette entreprise se situe au Pays Bas.

La séance est levée à 22 h.